



**Juillet 2019 - Communiqué de presse**

## **L'université de Bourgogne labellisée « Bienvenue en France »**

Dans le domaine international, les succès pour l'université de Bourgogne s'additionnent. Après la validation de son dossier « d'université européenne » (rassemblant 7 universités - [voir communiqué du mois de de juin](#)) par la Commission de Bruxelles, elle vient d'obtenir le label « Bienvenue en France »\*, décerné par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et à l'Innovation à 25 établissements (dont 13 universités) sur 155 candidatures déposées.

[Sur la base de critères nationaux](#), ce label est une reconnaissance des efforts de l'uB qui vient appuyer une ambition forte et ancienne l'établissement. Ce label est un gage de confiance pour les étudiants internationaux actuels et futurs avec un accent particulier mis notamment sur les conditions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement dans le quotidien. Les lauréats ont été dévoilés le 8 juillet dernier, durant la première journée des rencontres « Campus France ».

Dans le cadre de ce dispositif, deux projets, portés par des enseignants de l'uB, seront soutenus financièrement par le Ministère en 2019-2020, pour un montant qui sera prochainement défini. Cet appel à projets s'articulait autour de 3 thématiques : parrainage, développement des cours de "français langue étrangère", offre de formation en langues.

L'université de Bourgogne a fait de l'ouverture à l'international l'une de ses ambitions fortes. Elle accueille cette année 34.000 étudiants dont près de 10% sont internationaux. A noter que sur les 25 lauréats, l'Université de Bourgogne – Franche-Comté (UBFC) est trois fois remarquée (uB, UFC et BSB).

*\*Pour information, cette distinction est déconnectée de la question sensible des droits d'inscription, sujet qui a été source de réactions vives au cours de l'hiver dernier. Le Conseil d'administration de l'uB avait adopté, le 11 décembre, une motion pour manifester son opposition au projet gouvernemental de mise en place de droits différenciés.*

--

**Contacts presse :**

**Audrey RAHALI**, Service communication – université de Bourgogne  
T.03 80 39 37 96 / 06 77 43 47 24 – [audrey.rahali@u-bourgogne.fr](mailto:audrey.rahali@u-bourgogne.fr)